



Bobigny, le 20 février 2025

**Monsieur CHARLES Julien**  
**Préfet de Seine-Saint-Denis**  
**1, esplanade Jean Moulin**  
**93007 BOBIGNY Cedex**

**Objet : Préavis de grève pour les journées du 1er mars au 31 mars 2025 inclus couvrant l'ensemble des salarié·es et agent·es des villes, établissements publics, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie de Seine-Saint-Denis.**

Monsieur le Préfet,

Dans notre champ professionnel, la colère est grande pour les fonctionnaires et agent.es publics de Seine-Saint-Denis, qui se sentent stigmatisés et méprisés. En effet, alors qu'il est constaté un problème d'attractivité, un grand nombre de collectivités retirent progressivement les conquies sociaux, alors qu'il n'y aucune obligation règlementaire. Nos collègues démontrent chaque jour leur implication, plus que mise en lumière à chaque fois qu'elles et ils doivent assurer leurs missions dans des cas d'urgence extrême comme la période Covid ou les événements climatiques, etc..., la preuve de l'efficacité de la fonction publique n'est pas à démontrer. Pourtant, elle subit depuis des années une politique de désengagement financier de l'État, de dérèglementations tous azimuts, de privatisations, et les employeurs territoriaux accentuant l'austérité et en porte l'entière responsabilité.

Ce dont ont besoin les fonctionnaires et agent.s public.ques de notre territoire, ce sont les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions de service public dans de bonnes conditions, pour les usagères et usagers comme pour eux-mêmes, ce qui s'oppose aux marges d'ajustements dont ils font les frais. Avant d'être de la masse salariale, nous sommes des humains qui souhaitent pouvoir exercer leurs missions pour un service public de qualité. Elles et ils n'ont pas besoin de rémunérations « au mérite », porte ouverte à tous les clientélismes, à l'aggravation des discriminations faites aux femmes, par l'accroissement des primes ne comptant pas pour la retraite de surcroît.

Pour que nos services publics territoriaux redeviennent attractifs, en plus des mesures de revalorisation générale des salaires, il est nécessaire et indispensables d'arrêter de casser les agents publics.

La Coordination Syndicale Départementale s'associe à toutes les revendications de notre fédération CGT des Services publics comme l'augmentation immédiate du point d'indice ; l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ; le rejet de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » ; l'abrogation de la réforme des

retraites ; l'abandon de la diminution de la prise en charge de 100 % à 90 % de la rémunération versée aux agents publics quand elles ou ils sont malades ; etc....

Aussi, la CSD CGT93 appelle l'ensemble des fonctionnaires, agent-es public-ques et salarié-es de notre champ privé à se mobiliser :

- **Pour** des conditions de travail décentes et des moyens humains à la HAUTEUR d'un service public de qualité, par la création de poste et de **titularisation** des agent-es contractuel.les
- **Pour** un avancement de grade pour tous les agents dès qu'ils remplissent les conditions et une transparence sur toutes ces questions
- **Pour** le respect du dialogue social et des instances
- **Pour** le droit à l'action sociale pour tous
- **Pour** des moyens budgétaires à la HAUTEUR des missions des fonctionnaires
- **Pour** la prise en compte de la pénibilité et un aménagement du temps de travail
- **Pour** le maintien des COS-CASC
- **Contre** la fusion Saint-Denis et Pierrefitte
- **Contre** la mise en place des CNAS par nos employeurs
- **Contre** le déménagement du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis à Saint-Denis
- **Contre** les licenciements abusifs pour inaptitude physique
- **Contre** le non respect de la réglementation en matière de santé et l'obligation des employeurs de saisir le conseil médical
- **Contre** la précarité des agents (environ 45 % du personnel des collectivités sont contractuels)
- **Contre** la fin des externalisations de services avec un retour en régie

**Afin de permettre aux salarié-es et agent-es de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la Coordination Syndicale Départemental CGT de Seine-Saint-Denis prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour la période du 1er mars au 31 mars 2025 inclus : 1<sup>er</sup> mars 2025, 2 mars 2025, 3 mars 2025, 4 mars 2025, 5 mars 2025, 6 mars 2025, 7 mars 2025, 8 mars 2025, 9 mars 2025, 10 mars 2025, 11 mars 2025, 12 mars 2025, 13 mars 2025, 14 mars 2025, 15 mars 2025, 16 mars 2025, 17 mars 2025, 18 mars 2025, 19 mars 2025, 20 mars 2025, 21 mars 2025, 22 mars 2025, 23 mars 2025, 24 mars 2025, 25 mars 2025, 26 mars 2025, 27 mars 2025, 28 mars 2025, 29 mars 2025, 30 mars 2025 et 31 mars 2025.**

Pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de Seine-Saint-Denis (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Pour la CGT93  
Christelle VAPAILLE  
Responsable de la CSD CGT93

